

PROCÉDURE INSCRIPTIONS

PLANNING INSCRIPTIONS PAR ÉQUIVALENCE

Pour l'année 2024-2025, les inscriptions administratives se feront uniquement en ligne suivant le planning ci-dessous :

1ÈRE DATE D'INSCRIPTION
Jusqu'au 17/07/2024

RÉCAPITULATIF DES FRAIS DE SCOLARITÉ

	Étudiant.e domicilié.e dans la Métropole de Rouen-Normandie ou de la ville du Havre 76600 / 76620	Étudiant.e domicilié.e hors de la Métropole de Rouen- Normandie ou de la ville du Havre
Étudiant.e non boursier.ère	500 euros*	590 euros*
Étudiant.e boursier.ère	438 euros*	438 euros*

* Possibilité de payer avec un paiement échelonné. Les prélèvements sont automatiquement programmés par le logiciel de paie avec un mois de décalage.

Exemples : si le premier versement de la moitié des frais est réalisé le 2 juin, le solde sera prélevé automatiquement le 2 juillet. Si le premier versement de la moitié des frais est réalisé le 2 juillet, le solde sera prélevé automatiquement le 2 août.

MODALITÉS INSCRIPTIONS

Avant de commencer l'inscription administrative, merci de préparer les documents suivants :

- **Attestation CVEC** : nom_prenom.CVEC
- **1 photo d'identité** (format JPEG Obligatoirement max 300ko) : nom_prenom_PHOTO
fichier nommé photo-identite.prenom_nom
- **1 copie de la carte nationale d'identité/passeport** : nom_prenom.ID
- **Étudiants étrangers - copie carte de séjour et passeport** : nom_prenom.SEJOUR,
nom_prenom.PASSEPORT
- **Justificatif de logement** : nom_prenom.LOGEMENT

- **Carte vitale/attestation sécurité sociale** : nom_prenom.SECU
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** : nom_prenom.ASSURANCE
- **Un RIB impérativement à votre nom** : nom_prenom.RIB
- **Certificat de participation à la journée défense et citoyenne (JDC)** (étudiants de nationalité françaises de 16 à 25 ans seulement) : nom_prenom.JDC
- Pour les étudiants boursiers, **l'avis de bourse conditionnel 2024/2025**. Dans le cas où vous ne l'auriez pas encore reçu, si vous étiez boursier de l'enseignement supérieur, vous devez alors fournir **la notification définitive de bourse 2023/2024** : nom_prenom.BOURSE
- **Relevé de notes du baccalauréat** ou copie des diplômes postbac obtenus
- **Doc A – contrat de prêt d'atelier** complété
- **Doc B – droit à l'image** complété
- **Doc C - Formulaire travail et/ou handicap** complété + justificatif (contrat de travail, notification MDPH...)
- **Charte informatique** complétée (vous la trouverez en téléchargement sur le site en dessous de la procédure)

Veillez respecter les étapes d'inscription décrites ci-après :

I - La CVEC : obligatoire avant l'inscription en ligne

Avant de vous inscrire à l'ESADHaR vous devez obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC d'un montant de 103€ en 2024/25 la CVEC concerne tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

Attention : Si votre dossier de demande de bourse au CROUS n'est pas à jour et déposé le 31 mai, vous devrez régler la CVEC, qui vous sera remboursé lorsque votre dossier aura été traité par le CROUS.

www.cvec.etudiant.gouv.fr

Comment obtenir son attestation ?

- Connectez-vous ou créez un compte sur *MesServices.Etudiant.gouv.fr* - Indiquez votre ville d'études.
- Acquiescez-vous de votre CVEC par paiement ou exonération.
- Obtenez votre attestation à présenter à votre établissement lors de votre inscription.

Attention ! Même si vous êtes exonéré vous devez suivre la même démarche.

II -Inscription à l'ESADHaR sur la plateforme Taïga

A- Création du compte pour les nouveaux entrants

La confirmation de votre inscription à l'ESADHaR pour la rentrée scolaire 2024/2025, s'effectue sur la plateforme Taïga à l'adresse : <https://etudiant.archi.fr/taiga/etd/index.php?ce=dhar>

Vous disposez d'un compte utilisateur

Votre identifiant : *prénom.nom*

Pour recevoir un mot de passe aller sur la page

<https://etudiant.archi.fr/taiga/etd/index.php?nwppw&ce=dhar>

et indiquer votre identifiant et recopier le Captcha.

!! Attention !! Il faut suivre pas à pas la procédure envoyée sur votre e-mail.

Vous serez redirigé sur la page ci-dessous, choisissez ESADHaR. Vous pourrez ensuite saisir vos identifiants et votre mot de passe.

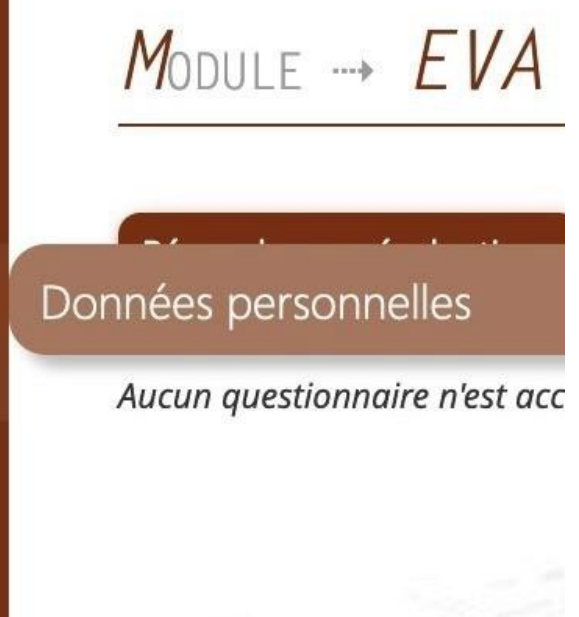
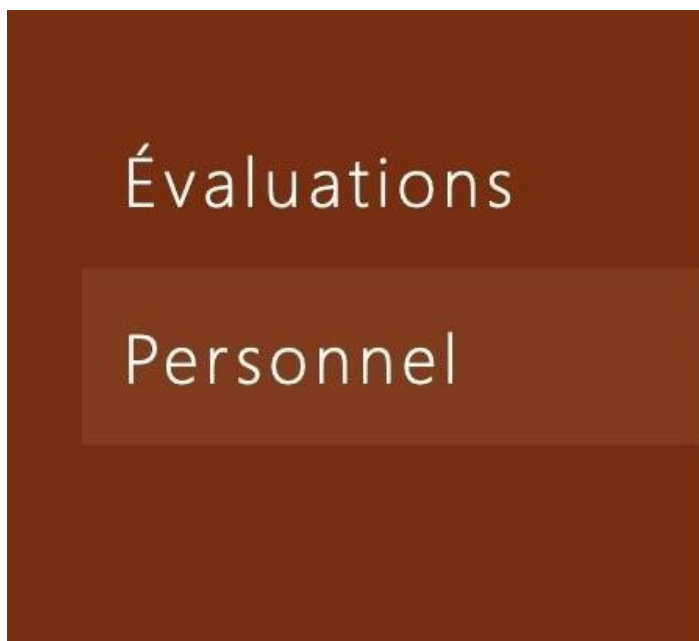




ESADHaR TAÏGA
ÉTUDIANTS

établissement ESADHaR *(retour)*
utilisateur
mot de passe envoi mot de passe

CONNEXION



Si cette page n'apparaît pas ainsi, vérifiez, en bas à gauche que vous êtes bien positionné sur l'année 2024-2025. À défaut, sélectionnez-la à l'aide du menu déroulant qui s'ouvre en cliquant dessus.

Si vous rencontrez le moindre souci pour cette étape, merci de contacter le secrétariat pédagogique :

Campus de Rouen – Emmanuelle Daché : emmanuelle.dache@esadhar.fr

Campus du Havre : lh.pedagogie@esadhar.fr

B- Débuter l'inscription année 2024-2025

Si au cours de la procédure vous n'avez pas coché les bonnes cases, vous avez la possibilité de cliquer sur [effacer et recommencer] en bas de la page, qui vous ramènera à la première étape.

B 1. Compléter l'onglet « PERSONNEL »

Dès votre connexion au portail TAIGA, veuillez vérifier et compléter les données dans l'onglet : PERSONNEL → DONNÉES PERSONNELLES

Coordonnées personnelles : merci de vérifier l'exactitude des informations et les corriger si vous repérez des erreurs et/ou des omissions.

Représentant légal : Veuillez compléter les informations ; en particulier la Catégorie socioprofessionnelle du parent 1 et parent 2.

Situation 2024-2025 : Veuillez choisir dans le menu déroulant l'option correspondant à votre situation pour l'année universitaire 2024/2025

Pensez à enregistrer au fur et à mesure !

B 2. RECUEIL DES JUSTIFICATIFS

PERSONNEL → FICHIERS PERSONNELS

Veuillez déposer les documents suivants :

- **Attestation CVEC**
- **1 photo d'identité**
- **1 copie de la carte nationale d'identité/passeport**
- **Étudiants étrangers - copie carte de séjour et passeport**
- **Justificatif de logement**
- **Carte vitale/attestation sécurité sociale**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile**
- **Un RIB impérativement à votre**
- **Certificat de participation à la journée défense et citoyenne (JDC)** (étudiants de nationalité françaises de 16 à 25 ans seulement)
- Pour les étudiants boursiers, **l'avis de bourse conditionnel 2024/2025**. Dans le cas où vous ne l'auriez pas encore reçu, si vous étiez boursier de l'enseignement supérieur, vous devez alors fournir **la notification définitive de bourse 2023/2024**
- **Relevé de notes du baccalauréat** ou copie des diplômes postbac obtenus
- **Document D – contrat de prêt d'atelier** complété
- **Formulaire travail et/ou handicap** complété + justificatif (contrat de travail, notification MDPH...)

B.3 COMPLÉTER L'ONGLET « INSCRIPTION EN LIGNE »

ANNÉE 2023-2024 → INSCRIPTION EN LIGNE

Attestation CVEC

Le décret n°2018-564 du 30 juin 2018 a mis en place une contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Son montant est de 103 euros. Son paiement est un préalable à votre (ré)inscription administrative. Il fait ensuite l'objet d'une attestation. Même si votre situation (boursier...) vous exonère du paiement de cette contribution, vous devez obtenir une attestation d'exonération sur le site du paiement en ligne.

Pour l'acquitter, vous devez vous connecter sur le site suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Et saisir dans TAIGA votre numéro d'attestation CVEC valide.

C- PAIEMENT EN LIGNE

La dernière étape de la validation est le paiement de votre inscription. Vous devrez payer en ligne vos frais d'inscription.

Les inscriptions sont définitives uniquement après l'acquittement total des frais de scolarité.

Veillez valider les montants d'inscriptions suivant votre situation et veuillez vérifier et corriger si besoin les informations du porteur de la carte Bancaire (pour les vérifications 3D Secure v2) avant de procéder au paiement en ligne.

En cas de difficulté veuillez contacter le secrétariat pédagogique :

Campus de Rouen – Emmanuelle Daché : emmanuelle.dache@esadhar.fr

Campus du Havre : lh.pedagogie@esadhar.fr

À la suite de l'inscription administrative, il est maintenant possible de procéder à l'inscription pédagogique. C'est le secrétariat pédagogique qui s'en chargera.

Soyez attentif à bien respecter chaque étape : les inscriptions incomplètes ne pourront être finalisées, elles entraîneront un retard dans la validation des dossiers et l'impossibilité d'éditer un certificat de scolarité.

**CONTRAT DE PRÊT D'UN ESPACE ATELIER
ANNÉE 2024 -2025**

Nom : Prénom :

Année d'étude : 1 2 3 4 5 (entourer l'année d'intégration)

Je m'engage à :

Maintenir l'atelier en bon état durant ma scolarité
Ne pas fumer dans l'atelier
Ne pas apporter de substances alcoolisées ou interdites
Ne pas boire ni café ni autres boissons, ne pas manger dans les ateliers, la cafétéria est prévue à cet effet
Respecter le travail des agents et des étudiants
Indiquer à l'équipe logistique tout changement d'atelier, en cours d'année
Vider mon atelier et casier de mes affaires avant la date indiquée par l'équipe logistique.
Passée cette date, l'ESADHAR disposera de celles-ci (dons, destruction...)

En outre, je m'engage à rendre les locaux à la demande de l'administration en fin d'année dans le même état qu'en début d'année. Dans le cas contraire, j'effectuerais les travaux de remise en état de mon atelier.

En cas de dégradation des ateliers, vous devrez solliciter votre assurance responsabilité civile.

CONTRAT DE PRÊT DU MATÉRIEL DE L'ÉCOLE ET D'OUVRAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE // ACHATS MATERIAUX**Je m'engage à :**

Vérifier le bon fonctionnement du matériel et l'état des livres que j'emprunte.
(Sans cette vérification, aucun recours ne sera possible).
Rendre matériels/livres propres, sans traces de colle (acétone) et dans leur conditionnement d'origine.
Rendre le matériels/livres en temps et en heure.

En cas de non-retour du matériel/livres, l'école se réserve le droit d'émettre un titre de recette de la valeur du bien.

Je m'engage à régler le montant des matériaux achetés dans les Ateliers (Photocopie, bois, métal, terre, impressions photos...) auprès du secrétariat pédagogique, dans le cas contraire, un titre de recette sera émis.

Je soussigné(e), étudiant(e) en.....année, déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution et d'utilisation des ateliers, ainsi que des règles de prêt de matériels et de livres, des achats de matériels dans les ateliers.

Je m'engage à les respecter et, en cas de leur non-observation, je prends acte du droit de l'administration de prendre les sanctions à mon encontre.

Rouen, le 2024

Signature de l'étudiant

Visa de l'école

CONSIGNES D'UTILISATION DES ATELIERS DES ÉTUDIANTS

L'utilisation des bombes de peintures aérosol est interdite en dehors de la cabine de peinture réservée à cet usage.

L'utilisation du plâtre et de la terre est interdite en dehors de l'Atelier dédié à cet usage.

(Merci de vous adresser au responsable de cet Atelier)

Le / 2024

Signature de l'étudiant

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE ET /OU DE LA VOIX

Objet : Autorisation de photographe, filmer et publier des images et /ou voix

Je, soussigné(e),

Nom :Prénom.....

Le cas échéant,

Mère de l'enfant mineur :

Père de l'enfant :

Je reconnais être titulaire de l'autorité parentale et agir en accord avec le co-titulaire de l'autorité parentale.

Autorise, à titre gratuit, les services de l'ESADHaR :

- À me photographier, à me filmer, à m'enregistrer et/ou à diffuser des photographies ou des films représentant ma personne et/ou mes travaux, lors de conférences ou toutes autres manifestations de l'établissement, dans le but promouvoir les activités de l'établissement

Ou

À photographier, à filmer, à enregistrer et/ou à diffuser des photographies ou des films représentant mon enfant et/ou ses travaux, lors de conférences ou toutes autres manifestations de l'établissement, dans le but promouvoir les activités de l'établissement

- À diffuser, le cas échéant, la conférence ou la manifestation sur des écrans TV dans les locaux de l'ESADHaR et de ses partenaires,
- À adapter, modifier, reproduire et diffuser ces images/ enregistrements qui s'avèreraient utiles,
- À publier et à diffuser ces images/voix dans le cadre de l'activité habituelle de promotion de l'établissement.

N'autorise pas les services de l'ESADHaR à réaliser les actions ci-dessus décrites concernant les images et/ou la voix me concernant ou mon enfant.

Cette autorisation est valable pour une durée d'utilisation de 10 ans, pour le monde entier et pour tous les pays.

Elle est valable sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel (notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc...), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels (campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et tous supports), supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc...), droit d'intégration dans une autre œuvre/œuvre multimédia.

La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

J'ai été informé(e) que les images ne seront pas utilisées dans un but commercial et reconnais que les utilisations ci-dessus énoncées ne portent pas atteinte à ma vie privée et ne me portent pas préjudice.

Fait àLe.....

Signature :

Le(La) Directeur(trice) Général(e) de l'ESADHaR sis à 2, rue Giuseppe VERDI, 76000 ROUEN a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation des traitements exposés ci-dessus.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Les données ne sont destinées qu'à l'ESADHaR et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 10 ans.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le Directeur Général de l'ESADHaR, par voie postale au 2 rue Giuseppe Verdi, 76000 ROUEN, ou par mail à epcc@esadhar.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.



Année universitaire :

Nom :

Prénom(s):

COORDONNÉES

Téléphone :

Email perso :

INFORMATION(S) PARTICULIERE(S)

Étudiant.e salarié.e

Si Salarié.e :

Nom de l'entreprise :
.....

Lieu de travail :
.....

Tel :

Jours de travail :
.....

Horaire de travail :
.....

Important : Joindre un certificat de votre employeur ou votre contrat de travail.

Étudiant.e en situation de handicap

Étudiant.e engagé.e dans un double cursus

Étudiant.e entrepreneur.euse

Étudiant.e ayant charge de famille

Autre(s) situation(s) :

Merci de transmettre des documents attestant de votre situation au secrétariat pédagogique.

Pour les demandes d'aménagement d'examen et/ou de cursus :

Les étudiant.e.s qui, pour des raisons spécifiques et justifiées, ne peuvent pas suivre leur cursus dans les mêmes conditions, que les autres étudiant.es, doivent en aviser l'ESADHaR au moment de leur Inscription ou réinscription dans l'établissement.

La possibilité d'aménagements spécifiques pour le bon déroulement de leur cursus sera alors étudiée, au cas par cas, par la direction de l'établissement, en concertation avec l'équipe pédagogique. Pour les étudiant.e.s ayant des problèmes de santé, des troubles dys et/ou étant en situation de handicap, cette demande s'accompagne d'attestation médicale ou administrative.